

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 2023

<b>DATE DE CONVOCATION :</b>  29/11/2023
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b>  08/12/2023
<b>NOMBRE DE MEMBRES :</b>  - Inscrits : 18 - Présents : 14 - Absents : 4 - Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0
<b>OBJET :</b>  <b>Convention de partenariat Territoire d'Énergie Hauts-de-France</b>  <b>Mutualisation de l'organisation du Congrès FNCCR 2024 à Besançon</b>

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 7 décembre à 9 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

ETAIENT PRESENTS : 14 membres sur 18 membres convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS : 4 membres.

Monsieur Gérard LEFEBVRE été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président rappelle que le congrès de la FNCCR se déroulera cette année du 26 au 28 juin 2024 à BESANCON. Il a été acté entre les 5 syndicats de l'Entente, de tenir un stand Territoire d'Énergie Hauts-de-France dont le budget s'élève à 35 000 € TTC dont 8 750 € à prendre en charge par la FDE 80.

Afin de définir les modalités administratives et financières de la mutualisation de l'organisation du stand commun et du déplacement des différents syndicats d'énergie des Hauts-de-France (SE 60, USEDA, SIECF, SIDEC et FDE 80), il convient d'établir une convention de partenariat.

Le Bureau de la FDE 80, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention de partenariat jointe en annexe pour un montant de budget s'élevant à 35 000 € TTC ;
- de charger Monsieur le Président de signer cette convention de partenariat et d'en faire appliquer les clauses.

Fait et délibéré en séance  
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Président

Franck BEAUVARLET

